

Traite ROCH HACHANA

Proposition de plan – Troisième chapitre - Daf 17 a & b

17 a

Guemara :

Les Juifs et les non-Juifs qui ont péché (« .0 avec leur corps descendent au Gehinom pour 12 mois.

- *Après 12 mois, leurs corps sont consumés, et leurs âmes sont brûlées et dispersées sous les pieds des justes, comme il ressort d'un Pasuk.*
- *Les hérétiques, les Mosrim et les Apikorsim, qui ont nié la Torah et la résurrection, se sont séparés de la communauté, ont répandu la peur, ont péché et fait pécher les autres (comme Yeravam...) descendent au Gehinom pour toujours.*
 - *Même lorsque la période du Gehinom est terminée, ce n'est pas terminé pour eux.*
 - *Ils reçoivent tout cela parce qu'ils ont détruit le Zevul (le Beit ha'Mikdash).*
 - *Chanah a dit que Hash-m écrasera de telles personnes.*

(R. Yitzchak bar Avin) : Le visage de ceux qui passent par le Guehinom sont aussi noirs que le fond d'une marmite.

- *(Rava) : Ils étaient l'élite de leur ville, et maintenant ils sont les citoyens du Gehinom.*

Comment Beit Hillel peut-il dire que les personnes intermédiaires ont la balance qui penche en leur faveur alors que Beit Shamai a cité un Pasuk selon lequel ils descendent à Gehinom pour une période ?

- *Cela fait référence aux Juifs qui pêchent avec leur corps.*
 - *Nous avons dit que de telles personnes n'ont pas de salut ?*
 - *C'est seulement lorsqu'ils ont une majorité de péchés ; mais lorsqu'ils sont à 50/50 et que parmi leurs aveirot ils ont péché avec leur corps, ils descendent au Gehinom pour une période.*
 - *(Rava) : On en déduit qu'un Pasuk fait référence au peuple juif en disant que Hash-m écoute leurs cris ; lorsqu'ils n'ont pas assez de mitzvot, Il fait pencher la balance en leur faveur.*
 - *Qui sont les Juifs qui pêchent avec leur corps ?*
 - *(Rav) : Les personnes qui ne portent pas de Tefillin.*
 - *Qui sont les non-juifs qui pêchent avec leur corps ?*
 - *(Rav) : Les personnes qui sont licencieuses.*
 - *Qui sont les gens qui n'ont « aucune chance », qui sont perdus?*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- (Rav Chisda) : Les dirigeants communautaires qui instillent la peur au sein de leur communauté pour de mauvaises raisons.
- (R. Yehudah, citant le Rav) : De telles personnes ne voient pas leurs fils devenir des érudits de la Torah.

Beit Hillel a dit que le Hash-m fait pencher la balance des personnes intermédiaires en leur faveur - comment cela fonctionne-t-il ?

- (R. Eliezer) : Il fait pencher la balance du bon côté (d'après un pasuk).
- (R. Yosi bar Chanina) : Il élève le mauvais côté (d'après un pasuk).
- (d'Bei R. Yishmael) : Il place/retire les premiers péchés sur le côté, comme c'est l'un de Ses attributs.
 - (Rava) : Ces premiers péchés ne sont pas effacés ; si la personne a encore une majorité de péchés, ils s'y ajoutent.

(Rava) : Si quelqu'un néglige ceux qui lui font du tort, l'attribut du jugement néglige ses péchés.

- Ceci est dérivé du Pasuk mentionnant que le pardon des péchés par Hash-m est suivi de l'oubli des crimes.
 - R. Huna ben R. Yehoshua a été sauvé d'un verdict de mort parce qu'il a négligé ceux qui lui ont fait du tort.
 - (R. Acha bar Chanina) : Le Pasuk dit ensuite quelque chose de réconfortant, mais pas pour tous ; Hash-m pardonne, mais seulement à ceux qui pardonnent les affronts, et ne tiennent pas rigueur.

17 b

(R. Huna) : Il est dit que Hash-m est "juste" (exigeant), puis qu'il est "pieux" (généreux) - ce dernier cas se présente lorsque Hashem voit que le monde ne peut pas survivre au premier cas.

- (R. Elazar) : Il est dit que Hash-m est gentil, et ensuite qu'il est exigeant - comme ci-dessus.
 - (Ilfi/Ilfa) : Contradiction et résolution similaires.

(R. Yochanan) : Hash-m s'est enveloppé avec son talit comme un Shali'ach Tzibur et a dit à Moshe que chaque fois que les Juifs récitent les treize attributs, ils seront pardonnés.

- "Hash-m Hash-m" - faire preuve de miséricorde à la fois avant que l'homme ne pèche et après qu'il ait péché et se soit repenti.
- (R. Yehudah) : "Le D-ieu miséricordieux" - qu'il existe un pacte selon lequel une récitation des treize attributs sera toujours exaucée.
- (R. Yochanan) : Grande est la Teshuvah, qu'elle déchire le verdict d'une personne, comme l'explique un Pasuk disant que l'homme est guéri.
- (R. Papa) : Peut-être que c'est seulement avant le verdict ?

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Abaye : C'est seulement le verdict qui a besoin de guérison.*
 - *Nous voyons qu'il n'y a pas de méthode infaillible pour obtenir le pardon :*
 - *Si on se repent avant Yom Kippour, on est pardonné ; sinon, tous les Korbanot du monde ne serviront à rien !*
 - *C'est seulement pour une communauté que la récitation des 13 attributs fonctionne même après le verdict.*
 - *Nous voyons qu'il n'y a pas de méthode infaillible pour déchirer le verdict :*
 - *Si la nation était méchante à l'origine et que le verdict prévoyait moins de pluie, le repentir ultérieur ne peut pas changer le verdict, mais la pluie tombera aux endroits les plus adéquats.*
 - *Si la nation était initialement juste et que le verdict était pour plus de pluie, les péchés ultérieurs ne peuvent pas changer le verdict, mais la pluie tombera dans les endroits les moins utiles.*
 - *Nous voyons que le verdict ne change jamais !?*
 - *Il n'est pas changé parce qu'il existe une solution plus simple.*

[CHANGER LE VERDICT POUR UNE COMMUNAUTÉ]

Nous constatons que même avec une communauté, il n'y a aucun moyen de changer le verdict.

- *Les Pesukim parlent de marins criant leur détresse à cause d'une tempête et remerciant le Seigneur pour son aide.*
 - *Les Pesukim sont mis entre des signes (noun à l'envers), ce qui nous apprend qu'Il n'aide pas si le verdict a déjà été rendu !?*
 - *Il s'agit seulement d'un groupe, évalué en tant qu'individus, plutôt que d'une communauté.*

Nous constatons que le verdict ne peut être modifié :

- *(Bluriya ha'Giyoret) : Un Pasuk dit que Hash-m ne montre pas de faveur/d'arrangement, tandis qu'un autre déclare qu'Il le fait !?*
- *(R. Yosi ha'Kohen) : Il y a une parabole :*
 - *Un homme jure sur la vie d'un roi de payer son prêt à temps.*
 - *Il ne le fait pas et demande au roi de le pardonner.*
 - *Le roi pardonne, mais l'avertit de demander pardon au prêteur.*
 - *De même, Hash-m ne peut accorder sa faveur qu'à ceux qui ont péché envers Lui, et non à ceux qui ont péché envers l'homme.*
- *(R. Akiva) : Avant le verdict, Il fait preuve de faveur, après, Il ne le fait pas.*
 - *Cela se réfère uniquement à un individu.*